

## AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 19 décembre 2025

**Objet :** Changement de société de gestion de l'Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI), AXA Immo Avenir, géré par la société de gestion AXA Real Estate Investment Managers SGP à compter du 31 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts et/ou actionnaire de l'OPCI AXA Immo Avenir (le « **Fonds** »), géré par AXA Real Estate Investment Managers SGP et nous vous remercions de votre confiance.

Après avoir engagé des négociations exclusives à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, AXA S.A. a convenu de céder AXA IM, l'activité de gestion de portefeuilles du groupe AXA à BNP Paribas S.A.

Cette transaction se déroule en deux étapes :

- le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la société mère ultime d'AXA Real Estate Investment Managers SGP a été transférée de AXA S.A. à BNP Paribas S.A. ;
- le 31 décembre 2025 (ci-après la « **Date d'effet** »), AXA Real Estate Investment Managers SGP fusionnera avec BNP Paribas Real Estate Investment Management France (ci-après « **BNP Paribas REIM France** »), une autre société du groupe BNP Paribas S.A.

Par conséquent, BNP Paribas REIM France deviendra la société de gestion du Fonds à la Date d'effet.

BNP Paribas REIM France est une société à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 300 794 278, dont le siège social est situé sis 50 Cours l'Île Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt et agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 07000031.

BNP Paribas REIM France assurera la continuité des activités et des opérations en cours relatives au Fonds avec le même niveau élevé d'engagement et de standards auxquels le Fonds et leurs investisseurs s'attendent, après la réalisation de la transaction et les politiques actuelles d'AXA Real Estate Investment Managers SGP mentionnées dans le prospectus de votre Fonds continueront à s'appliquer après la Date d'effet.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 31 octobre 2025.

Par ailleurs, à titre accessoire, nous vous informons que :

- (i) le déléataire de la gestion des opérations de mises et prises en pension, AXA Investment Managers IF fusionnera également à la Date d'effet avec BNP Paribas Dealing Services, son entité correspondante au sein du groupe BNP Paribas S.A. ;
- (ii) Une mention expresse relative aux conflits d'intérêts potentiels qui pourraient survenir du fait que le dépositaire et le déléataire comptable appartiennent au même groupe que la société de gestion a été ajoutée ;
- (iii) Le profil de risques mentionné dans le prospectus du Fonds, et en particulier, celui concernant l'*« intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement »* a été mis à jour.

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du Fonds actualisée en conséquence de cette opération sera disponible sur le site internet : <https://fonds.axa-im.fr/> à la Date d'effet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AXA Real Estate Investment Managers SGP**